

PPR

# CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES



GUIDES ÉTHIQUES



L'éthique dans l'entreprise, c'est notre devoir vis-à-vis de nos collaborateurs, de nos clients, de nos actionnaires, de nos partenaires commerciaux ou sociaux et surtout vis-à-vis de nous-mêmes. Car il n'y a d'entreprise durable que si elle est régie par un corps de principes simples et partagés guidant notre conduite.

Cette conviction n'est pas nouvelle pour PPR. C'est pourquoi nous nous sommes dotés dès 1996 d'une Charte éthique. Aujourd'hui, nous la prolongeons et la complétons en publiant ce Code de Conduite des Affaires, témoin tout à la fois d'une exigence individuelle et d'un engagement collectif.

Ce Code est le reflet d'un constat simple : l'éthique comme l'entreprise évoluent avec leur temps. La mondialisation et le développement durable ont largement modifié les attentes de la société à l'égard des entreprises. Le temps où l'entreprise pouvait considérer qu'offrir des emplois, rémunérer ses actionnaires, satisfaire ses clients, payer ses impôts et respecter les lois et réglementations suffisaient à remplir sa mission est bel et bien révolu. Aujourd'hui, l'entreprise se doit d'être socialement responsable, soucieuse d'offrir des opportunités d'épanouissement à ses collaborateurs, attentive aux Droits de l'Homme là où elle est présente, respectueuse de l'environnement et engagée dans la vie de la Cité.

Ce Code n'a pas vocation à constituer une liste exhaustive de questions/réponses dans le travail quotidien de chacun des collaborateurs ou partenaires du Groupe. Il se veut plutôt un guide qui apporte un éclairage et fixe quelques repères simples et pratiques pour s'orienter dans un environnement qui évolue de plus en plus vite.

Il s'adresse en priorité à tous les salariés de PPR, pour leur dire ce que nous attendons d'eux, mais aussi ce qu'ils sont en droit d'attendre du Groupe. Mais il s'adresse également à tous ceux – clients, fournisseurs, actionnaires, communauté financière ou pays hôtes, associations et communautés locales – qui demandent aux entreprises comme PPR d'expliquer ce que l'on s'interdit de faire, ce que l'on s'oblige à faire et ce vers quoi nos convictions nous font tendre. Pour mériter leur estime et leur confiance, nous devons toujours garder à l'esprit que nous sommes tous dépositaires et garants de l'image du Groupe et de chacune de ses enseignes ou entités.

Ce Code est également un instrument de réflexion et d'accompagnement qui s'inscrit dans une démarche plus globale. Le Groupe a mis en place une structure pour répondre aux questions et conseiller les collaborateurs en matière d'éthique des affaires : le Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale et ses correspondants dans les enseignes. Chaque collaborateur doit pouvoir s'adresser librement à eux ; ils ont un devoir d'écoute, de confidentialité et de conseil pour assurer la mise en œuvre effective de ce Code.

Mon souhait est que ce Code de Conduite des Affaires, reflet des actions quotidiennes des collaborateurs de notre Groupe, témoigne de notre souci de concilier la pérennité de nos performances économiques avec l'intégrité et la loyauté de nos engagements et de nos comportements.



**François-Henri PINAULT**  
Président

# Nos principes éthiques dans la conduite

## PPR VEILLE À SE COMPORTEUR DE MANIÈRE RESPONSABLE ET INTÈGRE

Avoir en toutes circonstances un comportement éthique dans les affaires est un gage de pérennité. Notre succès et notre développement durable sur nos marchés dépendent de la confiance de nos clients, collègues, actionnaires et partenaires commerciaux et sociaux. Cette confiance se construit avec le temps et elle doit se mériter jour après jour.

L'éthique dans la vie professionnelle revêt des aspects divers, voire contradictoires en apparence. Ceci est d'autant plus vrai s'agissant d'un groupe présent sur presque tous les continents, dans des pays de cultures différentes, à des stades de développement économique variables.

Toutefois, ces différences peuvent être ordonnées autour de quelques principes partagés, simples et forts qui, avec un esprit de responsabilité et de bon sens, doivent guider nos actions.

## CES PRINCIPES PARTAGÉS SONT LES SUIVANTS :

- Agir avec intégrité et sens de la responsabilité.
- Respecter les lois et réglementations.
- Respecter la dignité et les droits de nos collaborateurs, clients, partenaires et actionnaires.
- Agir dans le respect de l'environnement.
- Traiter les biens et les ressources de l'entreprise dans le souci de l'intérêt du Groupe et de ses actionnaires.
- Encourager nos collaborateurs et nos entités dans leurs initiatives en matière de bénévolat et de développement durable.
- Veiller à la confidentialité des informations sur nos clients et sur les affaires du Groupe et de ses enseignes.

## LES RÈGLES DE CONDUITE DES AFFAIRES DU GROUPE S'INSPIRENT DE PLUSIEURS RÉFÉRENCES INTERNATIONALES, DONT :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et la Convention Européenne des Droits de l'Homme,
- différentes Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier les conventions 29, 105, 138 et 182 (travail des enfants et travail forcé), 155 (sécurité et santé des travailleurs), 111 (discrimination), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective),
- les "Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales",
- la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

La philosophie générale et les principes mis en œuvre par ces différents textes sont partagés par le Groupe.

# Nos règles de conduite et de comportement

Au-delà des principes énoncés ci-avant, il est essentiel de définir les règles de conduite et de comportement que tout collaborateur du Groupe se doit d'avoir envers lui-même et vis-à-vis des différents publics avec lesquels il est en contact régulier ou occasionnel.

Nous sommes conscients de nos devoirs et responsabilités envers :

## NOUS-MÊMES

Nous nous devons d'agir avec intégrité et loyauté. Dans nos actions quotidiennes liées à nos activités professionnelles, nous veillons à préserver l'intérêt du Groupe et de ses enseignes. En cas de doute, nous sommes invités à consulter le Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale ou l'un de ses correspondants dans les enseignes.

## NOS COLLÈGUES ET COLLABORATEURS

Nous leur devons respect et équité, ainsi que nos efforts pour créer un univers de travail motivant, favorisant leur développement.

Nous entendons par conséquent promouvoir une politique de ressources humaines qui contribue au professionnalisme, à la motivation et à l'épanouissement de chacun en offrant des opportunités de formation, de mobilité et de promotion interne.

Nous fournissons un cadre de travail respectueux des Droits de l'Homme, de la législation sociale et répondant aux lois et réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.

Nous ne tolérons ni discrimination, ni intimidation, ni harcèlement sur le lieu de travail.

Nous n'avons recours ni au travail des enfants ni au travail forcé.

Nous encourageons la libre expression des collaborateurs du Groupe.

Nous encourageons le dialogue et respectons l'exercice des libertés syndicales dans le cadre des différentes législations nationales applicables.

## NOS CLIENTS

Nous leur consacrons le meilleur de notre activité professionnelle en vue de les satisfaire et de mériter leur confiance. Afin de gagner et de conserver cette confiance, le Groupe, à travers l'ensemble de ses filiales, vend des produits ou des services répondant aux normes de qualité et de sécurité en vigueur. Nous leur fournissons une information fiable.

Nous veillons à ce que la confidentialité des données personnelles qui nous sont confiées par nos clients soit préservée dans le respect de nos engagements pris à leur égard et en conformité avec la loi applicable.

## NOTRE ENVIRONNEMENT

Nous sommes attachés au respect de l'environnement et aux impératifs d'un développement durable de nos activités.

Nous sommes attentifs au respect de la réglementation environnementale et des normes en vigueur dans chaque pays où nous sommes implantés.

Nous menons une démarche environnementale visant à minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement concernant notamment :

- les produits commercialisés ainsi que leurs emballages (recyclage, toxicité, nuisances...);
- les processus internes et externes liés à nos produits : fabrication, stockage, transport, distribution, administration et vente.

Nous favorisons les échanges et la mise en œuvre des meilleures pratiques, considérant celles-ci comme un élément positif de notre gestion (économies d'énergie, diminution des coûts de traitement et de recyclage...).

Nous mettons en place des indicateurs permettant d'évaluer nos actions concernant nos principaux impacts environnementaux et d'engager des démarches de progrès à court et moyen terme.

# Nos règles de conduite et de comportement

## NOS PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

Nous nous attachons à entretenir avec eux des relations équitables et loyales dans la durée.

PPR et ses enseignes communiquent les principes éthiques qui s'appliquent aux collaborateurs du Groupe et à leurs partenaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois et réglementations, les cadeaux et sollicitations et les conflits d'intérêt.

Nous proscrivons les financements politiques, syndicaux, culturels ou charitables effectués en vue d'obtenir des avantages matériels, commerciaux ou personnels directs ou indirects. Toutefois, le Groupe n'interdit pas le financement des partis politiques, considérant qu'ils contribuent à la vie démocratique, pour autant que les montants demeurent proportionnés et autorisés par la législation.

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux principes définis dans la Charte fournisseurs du Groupe. Nous refusons catégoriquement le travail des enfants et le travail forcé.

Le Groupe met en œuvre des démarches de vérification et ne travaille pas sciemment avec des partenaires ne respectant pas ces principes essentiels. Nous croyons à la concurrence libre, ouverte et loyale, facteur de progrès économique et social s'exerçant tant sur les prix que sur la qualité et l'étendue de l'offre, dans l'intérêt du consommateur et client final.

## LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES PAYS OÙ NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS

Nous affirmons notre attachement aux Droits de l'Homme et entendons nous comporter en entreprise socialement responsable partout où nous travaillons. Nous participons par nos activités au développement économique et social des pays où nous opérons mais n'entendons pas influencer ou nous ingérer en tant qu'entreprise dans la vie politique de ces pays.

Nous respectons les cultures des pays où nous sommes implantés.

Nous sommes engagés, dans la plupart des pays où nous opérons, dans des actions de solidarité, d'éducation et de mécénat.

Nous encourageons nos entités et nos collaborateurs dans leurs initiatives en matière de développement durable, de bénévolat et d'actions de solidarité notamment à travers SolidarCité, l'association créée par le Groupe pour coordonner et démultiplier ses actions de solidarité et soutenir l'engagement citoyen de ses collaborateurs. Cette association possède des relais dans toutes les enseignes et a vocation à s'internationaliser.

## NOS ACTIONNAIRES ET LES MARCHÉS FINANCIERS

Nous devons mériter leur confiance et leur soutien en utilisant de façon responsable et performante les ressources du Groupe.

Nous leur devons des comptes réguliers et une communication fiable et sincère.

# Suivi de l'application du Code

Ce Code de Conduite des Affaires est adressé à et concerne chaque collaborateur de PPR.

C'est la raison pour laquelle un exemplaire est remis à chacun ; des réunions d'information et de présentation sont également organisées, au cours desquelles les managers explicitent la raison d'être, l'importance, et les modalités d'application et de suivi du Code. Ces réunions se doivent d'être un lieu d'échange, de suggestion et de progrès.

Au-delà de la connaissance que chaque collaborateur doit avoir des engagements et principes énoncés dans ce Code, une organisation de suivi spécifique a été créée, pour donner des conseils aux collaborateurs et déterminer les voies et moyens d'amélioration de l'application du Code.

Un Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale a été institué. Il est composé d'au moins un représentant de chaque enseigne, de cadres fonctionnels de PPR, et de tiers experts. Ce Comité a notamment pour mission d'accompagner les enseignes dans la mise en œuvre de ce Code et de formuler toute recommandation sur les questions en découlant ainsi que celles qui pourraient lui être soumises par les collaborateurs du Groupe et des enseignes.

Pour garantir l'application de ce Code et tenir compte de la structure décentralisée du Groupe, chaque enseigne désigne un correspondant du Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale. Ce correspondant du Comité dans chaque enseigne du Groupe est l'interlocuteur désigné des collaborateurs sur toutes les questions d'application du Code de Conduite des Affaires. Les enseignes peuvent par ailleurs aménager des dispositifs supplémentaires, notamment désigner des relais du correspondant dans certains pays ou certaines entités afin de rapprocher ces correspondants des équipes. En vertu du caractère parfois sensible des questions relevant de ce Code, toute information transmise par un salarié au Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale ou à l'un de ses représentants sera traitée par ces derniers avec la confidentialité appropriée, prenant en compte les intérêts légitimes du salarié et du Groupe.

Les collaborateurs peuvent s'adresser pour toute question relative à l'application de ce Code de Conduite des Affaires au correspondant du Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale dans leur enseigne ou directement au Secrétariat du Comité en lui écrivant au siège social de PPR. La liste et les coordonnées des correspondants et du Secrétaire du Comité sont disponibles auprès de la Direction des ressources humaines de chaque enseigne ; elles sont également disponibles sur le site Internet du Groupe ([www.pprgroup.com](http://www.pprgroup.com)).

Le Comité et ses correspondants s'engagent à informer systématiquement les personnes concernées des suites données à leurs demandes.

# Quelques questions pour m'aider à appliquer

Comment être sûr de respecter et de participer activement à la mise en œuvre effective du Code de Conduite des Affaires ?  
Quelques questions à se poser pour mieux s'y retrouver...

## EST-CE LÉGAL ?

Je ne dois prendre une décision ou agir que si la réponse est OUI, compte tenu de la réglementation applicable à mon acte. Je ne dois pas agir si la réponse est NON ou si j'ai de forts doutes qu'elle soit NON. Si j'ai des doutes, je peux soit en parler au correspondant du Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale de mon enseigne, soit solliciter la Direction juridique de mon enseigne.

## EST-CE QUE MON ACTION OU CELLE DONT J'AI CONNAISSANCE PEUT NUIRE AUX INTÉRÊTS DU GROUPE À COURT, MOYEN OU LONG TERME ?

Il peut par exemple s'agir de pratiques environnementales pouvant avoir des conséquences sanitaires et financières graves à court, moyen ou long terme. Dans ce cas, j'applique un principe de précaution en suspendant ces pratiques et en demandant conseil à ma hiérarchie ou au correspondant du Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale.

## PUIS-JE EN PARLER LIBREMENT ?

S'il m'est difficile de parler librement de ce que j'ai fait (ou pourrais faire) ou de ce dont j'ai connaissance, en dehors des impératifs de confidentialité, c'est probablement parce que cette pratique n'est pas en phase avec les principes du Code.

## QUE DOIS-JE FAIRE SI JE NE PEUX PAS EN PARLER LIBREMENT À MA HIÉRARCHIE ?

Que l'action soit réalisée ou non, je suis invité à en parler au correspondant du Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale

# Le Code de Conduite des Affaires

de mon enseigne. Il me conseillera sur la démarche à suivre. Le Code de Conduite des Affaires du Groupe postule qu'une écoute réelle me soit fournie et que tout problème soulevé soit traité avec la confidentialité appropriée, dans l'intérêt légitime du salarié et du Groupe.

## AI-JE UN PROBLÈME DE CONSCIENCE ?

Si une action ou une abstention me pose un problème de conscience, je peux soit décider d'éviter cette action ou cette abstention, soit en discuter avant toute décision. Je peux en parler à mon supérieur hiérarchique ou m'adresser au correspondant du Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale de mon enseigne.

## COMMENT DISSIPER MES DOUTES ?

Si j'ai des doutes, de quelque nature qu'ils soient, concernant des actions à entreprendre ou à éviter, je peux m'adresser au Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale ou à son correspondant dans mon enseigne.

## COMMENT ME COMPORTER VIS-À-VIS D'ACTIONS QUE JE RÉPROUVERAIS ?

Plusieurs voies sont possibles. Je peux en parler directement aux personnes en cause, ou à mon supérieur hiérarchique. Je peux aussi en référer, selon les cas, à mon responsable ressources humaines, aux représentants du personnel ou à celui du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) lorsqu'il existe. D'une façon générale, je peux adresser mes questions au correspondant du Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale de mon enseigne, qui s'engage à respecter la confidentialité des informations qui lui sont transmises, dans l'intérêt légitime du salarié et du Groupe. Dans tous les cas, je serai tenu informé des suites de ma demande. Par ailleurs, certains sujets relevant de ce Code peuvent également être soumis par les salariés à la Direction juridique et d'audit interne de chaque enseigne et/ou du Groupe.

## CONTACTS

La liste des correspondants du Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale est disponible auprès de la Direction des ressources humaines de votre enseigne ou sur le site [www.pprgroup.com](http://www.pprgroup.com).

Si vous souhaitez vous adresser directement au Comité, vous pouvez :

- soit écrire au secrétariat du Comité (Monsieur le Secrétaire du Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale, 10 avenue Hoche, 75381 Paris Cedex 08)
- soit lui adresser un e-mail confidentiel à l'adresse suivante : [ethique@pprgroup.com](mailto:ethique@pprgroup.com)

Ce document est édité par la Direction de la Communication de PPR  
10, avenue Hoche  
75381 Paris Cedex 08

Conception-réalisation : W PRINTEL

